



Simplicity™

Herbicide

GROUPE 2 HERBICIDE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF : pyroxsulam 30 g/L
Suspension
Avertissement, contient l'allergène soya.

NO. D'HOMOLOGATION 28887 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT/  **POISON**

**IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT DE LA PEAU POTENTIEL**

CONTENU NET : 0,5 L – bulk

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, Alberta
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Dangereux pour les humains et les animaux domestiques

IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT DE LA PEAU POTENTIEL

Nocif si ingéré. Cause des irritations aux yeux et à la peau. Nocif si inhalé. Éviter le contact du produit avec les yeux ou la peau. Des contacts prolongés ou fréquents avec la peau peuvent causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

En tout temps : Porter des vêtements propres avec une chemise à manches longues et un pantalon. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chausseurs résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. Pour l'application en cabine fermée ou pour l'application aérienne, il n'est pas nécessaire de porter une combinaison ou des gants.

Appliquer seulement sur les cultures agricole si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche. Bien se laver avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Ce produit gèle à 14 °F/-10 °C. Ne pas entreposer en-dessous de 15 °F/-9 °C. Laisser le produit se réchauffer jusqu'à 45 °F/7 °C avant de l'utiliser et bien le mélanger avant de l'utiliser. Ne pas permettre la contamination des semences, des plantes, des engrais ou d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture humaine, la nourriture animale ou les approvisionnements d'eau domestique. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Observer les zones tampons de pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

Simplicity est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de la folle avoine et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps et de blé durum sans contre-ensemencement de légumineuses. Le Simplicity se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable et non volatil.

On doit appliquer le Simplicity tôt en post-émergence, aux pousses principales des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Des conditions favorisant la pousse de mauvaises herbes augmentent l'action du Simplicity en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section "MODE D'EMPLOI" de cette étiquette pour plus de détails.

Le Simplicity freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes ne seront visibles que 1 à 3 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

Simplicity inhibe la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Le Simplicity est un herbicide du Groupe 2.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à l'entraînement par le vent. Voir la section "Mises en garde environnementales" de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités avec Simplicity peuvent être ensemencés 11 mois suivant une application de l'herbicide Simplicity avec les cultures suivantes : orge, moutarde brune, canola, haricots secs (de l'espèce *Phaseolus vulgaris*) lin, Brassica juncea de qualité de type canola, lentilles, avoine, pois de grande culture, pois chiche, blé de printemps, soja et moutarde jaune, ou aménagés en jachère d'été. Les champs ayant été traités avec Simplicity peuvent être ensemencés 10 mois suivant une application de l'herbicide Simplicity avec les cultures suivantes : tournesol et pomme de terre.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1).

Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'ailes de l'aéronef., L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

SIMPLICITY UTILISÉ SEUL

Mode d'application blé de printemps, blé durum

Appliquer Simplicity à raison de 500 mL par hectare. Ajouter un surfactant non ionique (Agral 90, AgSurf ou Surf 92) à 0,25 v / v (0,25 L par 100 L de solution de pulvérisation). Appliquer au moyen d'équipement aérien ou terrestre assurant une couverture uniforme. Voir le tableau ci-dessous pour savoir quelles sont les mauvaises herbes supprimées. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les mauvaises herbes qui émergent après l'application ne seront pas supprimées.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec Simplicity

Mauvaises herbes supprimées:

échinochloa pied-de-coq (1-5 feuilles)	sétaire glauque (1-5 feuilles)
brome du Japon (1-6 feuilles)	amarante à racine rouge (1-8 feuilles)
canola spontané† (1-6 feuilles)	folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles)
stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm)	ortie royale (1-8 feuilles)
gaillet gratteron (jusqu'à 6 verticilles)	mauve à feuilles rondes (jusqu'à 6 feuilles, <10 cm de diamètre)
spargoute des champs (jusqu'à 2 stade du verticille, <10 cm de hauteur)	renouée (renouée persicaire, 1-5 feuilles)
saponaire des vaches (jusqu'à 8 feuilles)	bourse à pasteur (jusqu'à 30 cm de haut)
sagesse-des-chirurgiens (jusqu' à 10 cm)	tabouret des champs (jusqu'à 30 cm de haut)

†Ne supprimera pas le canola spontané ayant une tolérance à l'imidazolinone

Mauvaises herbes réprimées :

brome des toits (2-6 feuilles, 4 talles)	chardon des champs (jusqu'à 30 cm de hauteur, bourgeonnement)
pissenlit (semis et rosettes hivernantes de 20 cm ou moins)	soude roulante (jusqu'à 10 cm de hauteur)
sétaire verte (1-5 feuilles)	
renouée liseron (1-4 feuilles)	

Périodes d'application

Appliquer sur le blé en croissance active et entre le stade de 3 feuilles d'avant le stade de la feuille étendard. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active : mauvaises herbes graminées jusqu'au stade de 4 feuilles, 2 talles et mauvaises herbes à feuilles larges tel qu'indiqué au tableau ci-dessus. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Mode d'application - Blé d'hiver (application à l'automne ou au printemps) pour le brome des toits

L'herbicide Simplicity appliqué à l'automne permet de supprimer le brome des toits tandis qu'une application au printemps permet de le réprimer. Appliquer le Simplicity à raison de 500 mL par hectare. Ajouter le concentré d'huile Assist de BASF à 0,8 % v/v (0,8 L/100 L de mélange de pulvérisation) ou l'adjuvant Merge à 0,5 % v/v (0,5 L/100 L de mélange de pulvérisation, application au printemps seulement). Appliquer au moyen d'équipement aérien ou terrestre assurant une couverture uniforme. En plus de réprimer le brome des toits lorsqu'appliqué au printemps, l'herbicide Simplicity supprimera/réprimera également les mauvaises herbes indiquées. Le Simplicity ne supprimera que les mauvaises herbes émergées. Les mauvaises herbes qui émergent après l'application ne seront pas supprimées.

Périodes d'application

Appliquer à l'automne lorsque le blé d'hiver est au stade de 1 à 3 feuilles ou au printemps lorsque le blé d'hiver est au stade de 2 à 7 feuilles, 4 talles. Dans le cas d'applications à l'automne, appliquer lorsque le brome des toits est en croissance active et au stade de 1 à 3 feuilles ; dans le cas d'applications au printemps, appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active aux stades indiqués. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Des Simplicity F 28887 Mar24f SPECIMEN

conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Occasionnellement, un léger jaunissement ou une réduction de la taille de la culture traitée peuvent survenir. Ces symptômes temporaires disparaissent dans les 14 jours sans diminution du rendement. Ne pas appliquer sur des cultures souffrant de sécheresse, de carence nutritive ou qui sont exposées au gel ou à d'autres facteurs agronomiques affectant leur croissance.

Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Simplicity résiste à la pluie 2 heures après l'application.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de Simplicity
4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser de 30 à 100 L de mélange par hectare.
5. Ajouter un surfactant non ionique (Agral 90, AgSurf ou Surf 92) à 0,25 v / v (0,25 L par 100 L de solution de pulvérisation).
6. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (c.-à-d. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Intervalle pré-récolte/pacage

Ne pas laisser paître le bétail dans les 7 jours suivant l'application. Délai de récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – POUR UTILISATION DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DURUM SEULEMENT

On peut mélanger en réservoir le Simplicity avec des herbicides et/ou des fongicides tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. **Ne pas utiliser de surfactif non ionique avec le Simplicity si on mélange avec des produits d'association homologués (fongicides ou herbicides mauvaises herbes à feuilles larges).**

Mélanges en réservoir avec Simplicity à 500 mL/ha pour les cultures de blé de printemps et de blé durum

Produit d'association herbicide	Produit d'association fongicide	Taux du produit d'association herbicide (Produit /ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
Simplicity seul	Tilt 250 E ou Stratego 250 EC	500 mL/ha Consulter l'étiquette du fongicide pour les taux de fongicide.	Consulter l'étiquette du fongicide pour les maladies supprimées.

Herbicide Attain XC A + Herbicide Attain XC B	Tilt 250 E ou Stratego 250 EC	0,23 L/ha Attain XC A + 0,64 L/ha Attain XC B Consulter l'étiquette du fongicide pour les taux de fongicide	érodium ciculaire (1-8 feuilles) renouée liseron + mauvaises herbes figurant sur l'étiquette pour le taux faible du Herbicide Attain XC A + Herbicide Attain XC B Consulter l'étiquette du fongicide pour les maladies supprimées
Herbicide Curtail™ M		1,5 L/ha	laiteron potager (1-5 feuilles) consulter l'étiquette
Herbicide Frontline™ XL		1,25 L/ha	laiteron potager (1-5 feuilles) érodium ciculaire (1-8 feuilles) consulter l'étiquette
Herbicide Frontline 2,4-D XC		66,7 mL/ha Frontline 2,4-D XC A + 567 mL/ha Frontline 2,4-D XC B	laiteron potager (1-5 feuilles) érodium ciculaire (1-8 feuilles) renouée liseron (1-7 feuilles) + mauvaises herbes supprimées par le 2,4-D ester à 350 g e.a./ha ^{††}
Herbicide Spectrum™		100 mL/ha Spectrum A + 1,5 L/ha Spectrum B	consulter l'étiquette
MCPA Ester		280 g e.a./ha (c.-à-d., 465 mL/ha MCPA ester 600)	canola spontané (stade de 1-6 feuilles)* chénopode blanc (stade de 1-6 feuilles) *Y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone
	Tilt 250 E ou Stratego 250 EC	350-540 g e.a./L (c.-à-d., 580-900 mL/ha MCPA ester 600) Consulter l'étiquette du fongicide pour les taux de fongicide.	érodium ciculaire (1-8 feuilles) ^{†††} renouée liseron ^{†+} mauvaises herbes figurant sur l'étiquette pour ce taux de MCPA Consulter l'étiquette du fongicide pour les maladies supprimées.
Buctril M		1,0 L/ha	Consulter l'étiquette
Herbicide Refine SG		30 g/ha Un adjuvant homologué est requis pour ce mélange.	Consulter l'étiquette

Herbicide PP-3317		30 g/ha Un adjuvant homologué est requis pour ce mélange.	Consulter l'étiquette
Herbicide PP-2525		30 g/ha Un adjuvant homologué est requis pour ce mélange	Consulter l'étiquette
Thumper Emulsifiable Selective Weedkiller		1,0 L/ha	Consulter l'étiquette
Herbicide Prestige™ XC		0,31 L/ha Prestige XC A + 1,5 L/ha Prestige XC B	laiteron potager (1-5 feuilles) renouée liseron (1-9 feuilles) soude roulante (2-10 cm de haut)
Herbicide Prestige™ XL		1,75 – 2,34 L/ha	Consulter l'étiquette
Herbicide Exhilarate™ A + MCPA Ester 600		25 g/ha + 467 mL/ha	Consulter l'étiquette
Herbicide Exhilarate™ A		25 g/ha	Consulter l'étiquette
Ester 2,4-D		280 g e.a./ha (c.-à-d., 425 mL/ha d'ester 2,4-D 700)	canola spontané (stade de 1-6 feuilles)* chénopode blanc (stade de 1-6 feuilles) *Y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone
Herbicide OcTTain XL		1,1 L/ha	Consulter l'étiquette
Herbicide Stellar™ XL		0,8 L/ha	Consulter l'étiquette

†Pour les mauvaises herbes plus larges ou les infestations graves, utiliser le MCPA à un taux de 1,1 L/ha

†† Semis au stade de 2-4 feuilles : moutarde (en croissance active) (sauf des chiens et tanaïs verte), sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, prêle des champs (suppression des parties érigées seulement), tabouret des champs, salsifis majeur, laitue scariote, cranson dravier (suppression des parties érigées seulement), kochia à balais, chénopode blanc, plantain, herbe à poux, centaurée de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, tournesol annuel, mélilot, vesce, radis sauvage

†††Utiliser 1,1 L/ha pour supprimer l'érodium cicutaire

Mélanges en réservoir avec Simplicity à 375 mL/ha pour les cultures de blé de printemps et de blé durum avec des populations faibles de folle avoine (<75 plantes/m²)

Produit d'association herbicide	Produit d'association fongicide	Taux du produit d'association herbicide (Produit /ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide Attain XC A + Herbicide Attain XC B	Tilt 250 E ou Stratego 250 EC	0,23 L/ha Attain XC A + 0,64 L/ha Attain XC B Consulter l'étiquette du fongicide pour les taux de fongicide	érodium cicutaire (1-8 feuilles) renouée liseron + mauvaises herbes figurant sur l'étiquette pour le taux faible du Herbicide Attain XC A + Herbicide Attain XC B Consulter l'étiquette du fongicide pour les maladies supprimées
Herbicide OcTTain XL		1,1 L/ha	Consulter l'étiquette
Herbicide Stellar™ XL		0,8 L/ha	Consulter l'étiquette
Herbicide Exhilarate A		25 g/ha	Consulter l'étiquette

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de Simplicity
4. Ajouter la bonne quantité de produit d'association et poursuivre l'agitation.
5. Remplir le réservoir de pulvérisation avec le reste de la quantité d'eau requise.

Note : N'ajouter que l'adjuvant recommandé. Suivre l'étiquette du produit d'association pour l'ordre du mélange.

DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

(1) Application terrestre (Simplicity utilisé seul ou en mélange en réservoir)

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer Simplicity seul ou mélangé en réservoir en tant que pulvérisation générale. Appliquer Simplicity seul aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation de 50-100 L d'eau/ha.

(2) Application aérienne

Mode d'emploi

Ne pas employer des personnes pour faire la signalisation au sol.

Utiliser Simplicity seul ou mélangé en réservoir avec soit MCPA Ester, soit Bucril M pour un traitement généralisé par voie aérienne. Appliquer Simplicity et le MCPA Ester ou le Bucril M aux taux recommandés tel qu'indiqué ci-dessus. Appliquer un volume de pulvérisation de 30L d'eau / ha.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent du mélange et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être nettoyés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

- Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.
- Suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter toute dérive pendant les applications aériennes :
Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon sans pulvérisation: pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un	
			Habitats d'eau douce	Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, Blé durum, Blé d'hiver		1	2
Aérienne	Blé de printemps, Blé durum, Blé d'hiver	Voilure fixe	1	70
		Voilure tournante	1	60

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Simplicity est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Simplicity et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner Simplicity ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides. Qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée).
- En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

121223

Code de l'étiquette: CN-28887-022-F

Remplace: CN-28887-021-F